

Interpellation présentée par le député:

M. Claude Marcet

Date de dépôt: 17 février 2004

Messagerie

Interpellation urgente écrite **Dépassement de budget à l'Hospice général**

Diverses sources, indépendantes les unes par rapport aux autres, laissent entendre que l'Hospice général prévoirait, d'ores et déjà, un dépassement de budget de quelque 45 millions de francs pour l'exercice 2004, soit un écart en valeur relative que l'on peut, d'un strict point de vue professionnel, qualifier de matériel.

Les mêmes sources laissent entendre que cet écart pourrait encore se creuser ...

Question :

Les informations qui commencent à circuler sont-elles confirmées par le Gouvernement. Dans l'affirmative, le Gouvernement est invité à communiquer au Grand Conseil les causes exactes de ce dépassement et lui dire si toutes les mesures sont enfin prises à l'Hospice général et dans d'autres services de l'Etat pour que le citoyen-contribuable puisse un jour, peut-être, envisager d'arrêter de se considérer comme la "vache à lait" à tout faire de ce canton qui continue à dépenser les caisses vides.

Je rappelle que l'Hospice général est au bénéfice d'une garantie de déficit et qu'il serait désormais judicieux d'envisager une annulation de ladite garantie pour apprendre à ceux qui en bénéficient actuellement ce que sont de véritables règles de gestion appliquées avec toute la rigueur voulue, ce que d'aucuns, étant certains de leur "impunité financière" semblent trop rapidement oublier.